

Soumission de la Principauté de Monaco

En réponse à la note verbale N°LOS/SGR/2016/ST

Pour le rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer

La pollution due aux matières plastiques est un enjeu global et majeur auquel est confronté l'ensemble des écosystèmes de la planète. Une fois dans le milieu marin, ces plastiques ou micro-plastiques non biodégradables sont susceptibles de s'introduire dans la chaîne alimentaire de nombreux organismes, provoquant des intoxications chroniques. Aussi, il convient de limiter l'apport des matières vers le milieu naturel, et à ce titre un certain nombre de dispositions sont mises en œuvre en Principauté.

La politique du Gouvernement Princier en matière de gestion des déchets a pour objectifs de limiter leur production, d'optimiser leur collecte, leur traitement et leur élimination. L'action du Gouvernement porte ainsi sur l'intensification de la collecte sélective et le développement des campagnes de sensibilisation de la population, afin de favoriser leur recyclage.

La mise à jour du plan d'élimination des déchets monégasques, en cours de finalisation, doit permettre de mettre en cohérence et coordonner l'ensemble des actions menées et à entreprendre, afin d'assurer une gestion économiquement et écologiquement rationnelle des déchets produits sur le territoire à l'horizon 2030.

Afin d'accompagner les changements de pratique, le Gouvernement met en œuvre depuis 2014 une démarche « commerce engagé » auprès des commerçants de la Principauté. L'objectif de cette démarche vise à favoriser une économie locale représentant moins d'emballages, moins de déchets et moins d'émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, le Gouvernement a annoncé l'interdiction des sacs plastiques à usage unique dès 2016, et des ustensiles jetables de cuisine en matière plastique dès 2020.

Par ailleurs, la Principauté veille à la préservation des écosystèmes par une gestion de ses eaux avant rejet vers le milieu naturel. Monaco dispose ainsi d'ouvrages de traitement, dont la capacité est dimensionnée pour 100 000 Equivalent habitants (EH), qui assurent un prétraitement physique, puis un traitement primaire et secondaire des eaux. Ce dispositif concerne les eaux usées et la partie chargée des eaux de ruissellement de la Principauté.

Les acteurs locaux de la Principauté sont également engagés sur cette problématique. Ainsi, l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature organise régulièrement des campagnes de nettoyage des fonds marins sur le littoral monégasque.

Enfin, la Fondation Prince Albert II de Monaco s'est associée en tant que partenaire aux expéditions Tara, dont celle de 2014 « Tara Méditerranée » qui avait pour objectif d'analyser les impacts du plastique au niveau de l'écosystème méditerranéen.